



Le Maire de la Commune de BERTRY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de la S.N.C.F Réseau en date du 20 juin 2023

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité du chantier.

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules de toutes natures, piétons, bétails, sera interdite sur le passage à niveau PN 77, rue Pasteur, du 20 juillet 2023 à 21h00 au 22 juillet 2023 à 6h00.

Article 2 : Durant cette interruption, une déviation sera mise en place sur l'itinéraire suivant :

- Sens Bertry vers Troisvilles : D115, D115A, D643, D98
Communes traversées : BERTRY, CAUDRY, AUDENCOURT, BEAUMONT-EN-CIS, INCHY, TROISVILLES.
- Sens Troisvilles vers Bertry : D98, D643, D115A, D115
Communes traversées : TROISVILLES, INCHY, BEAUMONT-EN-CIS, AUDENCOURT, CAUDRY, BERTRY.

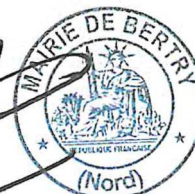
Article 3 : La signalisation de déviation sera conforme aux textes et règlements en vigueur. La pose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de l'entreprise chargée des travaux.

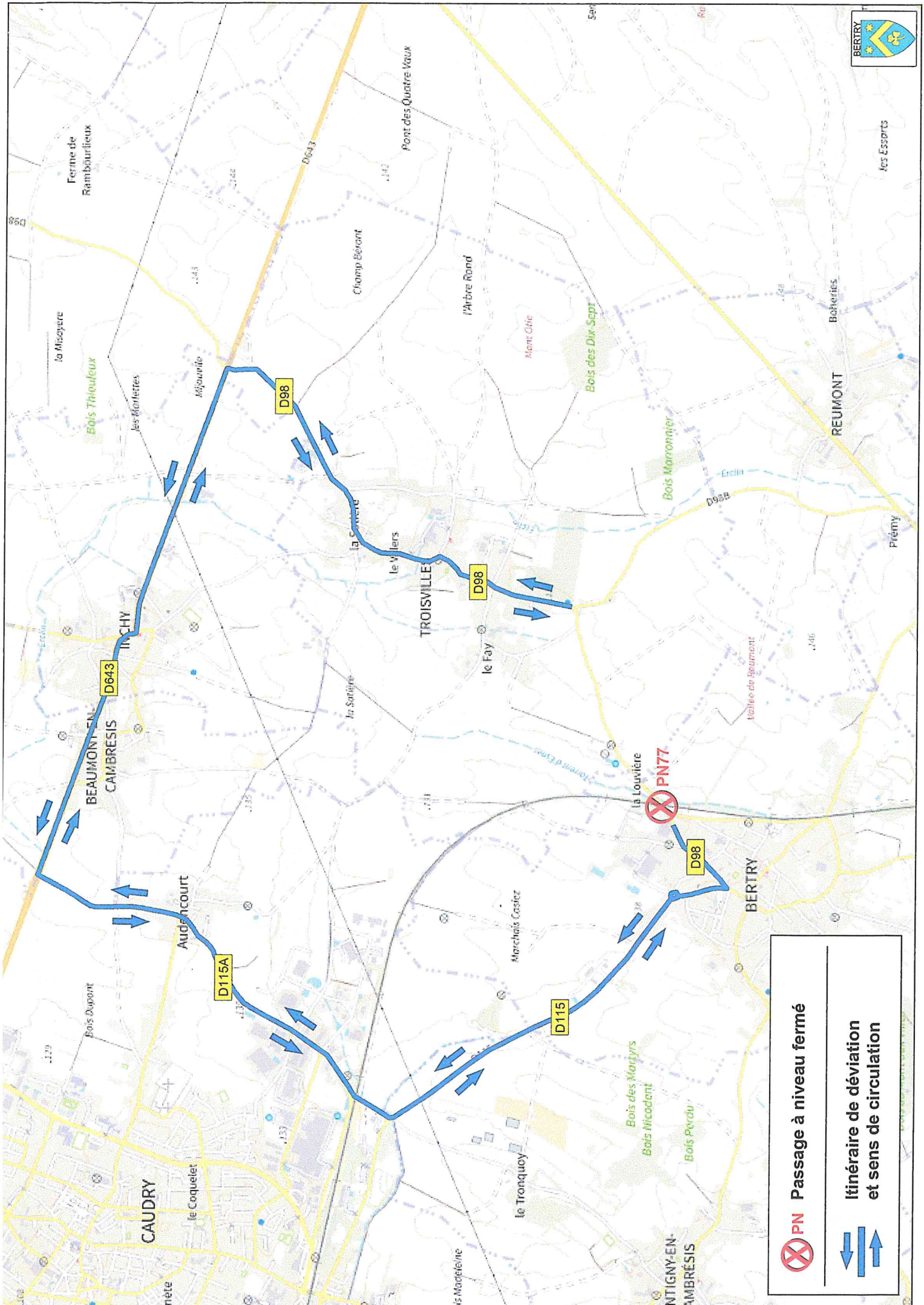
Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à :


- Monsieur le Chef de la Subdivision Départementale,
- Monsieur le Maire de Caudry,
- Monsieur le Maire de Troisvilles,
- Monsieur le Maire de Beaumont-en-Cis,
- Monsieur le Maire de Inchy,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Clary.


Fait à BERTRY, le 20 JUN 2023

Le Maire,
Jacques OLIVIER.





 **PN** Passage à niveau fermé

 Itinéraire de déviation
et sens de circulation